

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Référence
D2026_08

Objet de la délibération
Délibération procédant à l'élection des adjoints au maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A la majorité Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mille vingt-cinq et le vendredi vingt mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Présents :

Mmes BRUCHET Delphine, VAPPEREAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire, SEVIN Nathalie, HULIN Josiane.
MM. MORGEAT Guillaume, BEDU Stéphane, LAVILLONNIERE Bruno, SERGENT Enzo, PREBAY Nicolas.

Excusé(e-s) : CARRÉ Sandrine (pouvoir à Anne Claire DESFORGES)

Absent(e-s)

A été nommé(e) secrétaire : Nicolas PREBAY

Objet de la délibération : Délibération procédant à l'élection des adjoints au maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (*établir pour les 3 tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire*) :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

– Liste DESFORGES Anne-Claire , 7 voix (soit sept voix)

- La liste DESFORGES Anne-Claire ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire au premier tour du scrutin :

- Madame DESFORGES Anne-Claire , élue 1er adjoint .

- Monsieur BEDU Stéphane , élu 2ème adjoint.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/03/2026
Le Maire